



Jugement jaf faux et usage de faux ?

Par **bruno**, le **24/09/2009** à **09:05**

Bonjour, rnvoila mon probleme , le 28 mai 2009 je suis passé devant le jaf ,il se trouve que la partie adverse a fait entendre ma fille par un avocat dans l'enceinte meme du tgi d'avignon le 1er avril 2009 . le juge a lu le rapport de cet avocat que ni mon avocate ni moi meme avons eu avant ? et d'apres ma fille agee de 11 ans les propos rapportés ne son pas les siens ,elle me dit etre resté qlq minutes dans son bureau en etre sortie et que sa maman s'est entretenue avec celui ci .que puis je faire ?rne je viens de recevoir le jugement provisoire puis-je le faire annuler ? puis-je faire entendre ma fille pour prouver le mensonge...une lettre m'a ete envoyee par ma fille elle dit ne plus vouloir venir chez moi or encore une fois entre qlq NRE ou j'ai pu avoir ma fille celle ci m'a affirmée que quelqu'un de l'entourage de sa maman lui a dictée et obligé a ecrire cette lettre merci de me venir en aide rnAujourd'hui cela fait plus deux mois que je n'ai plus ma fille malgré mes plaintes au procureur ,jaf,...